

# Le Notre-Dame



*Danyse Anctil*

*Nathalie Deladurantaye*

*Michel Bélanger*

*Gerald Talbot*

*Jules Blais*

*Caroline Pelchat*

*Jacques Caron*

BONNE ANNÉE

Les textes publiés dans « Le Notre-Dame » doivent être signés par leur auteur. Le journal se réserve le droit de refuser toute lettre à caractère de libelle ou d'abrégé un texte trop long. De plus, le journal n'assume aucunement la responsabilité des idées émises.

### **Tarifs 2020: Publicité**

Page entière : 15.00/mois—150.00/année  
 1/2 page : 10.00/mois—100.00/année  
 1/4 page : 6.00/mois—60.00/année  
 carte d'affaire : 5.00/mois—45.00/année

Abonnement journal 35.00/année  
 (Frais d'expédition seulement)

Prière de libeller votre chèque à :  
 Municipalité Notre-Dame-du-Rosaire  
 144, rue Principale  
 Notre-Dame-du-Rosaire, Québec  
 G0R 2H0  
 Inscrire publicité mois ou année ou  
 Abonnement journal

### **Table des matières**

Municipalité	3-18
Nouveaux arrivants	19
Tissés serrés	20
La bibliothèque	21
Badminton	22
Les sapins verts	22
Accommodation NDR	23-24
Vol et fraude d'identité	24
Tissés serrés	25
Horaire bureau municipal et bibliothèque	26
Jeux	27
Calendrier	28

En cas d'urgence faire le 911



Sur votre cellulaire \*911

### **Comités de Notre-Dame-du-Rosaire**

#### Comité des Loisirs

Téléphone : (581) 332-1087

Courriel : loisirsndr@outlook.com

Responsable : Carolane Cyr

#### Comité de la bibliothèque (Le fureteur des Côtes)

Téléphone : (418) 469-2802 poste 203

Courriel : bibliondr129@hotmail.com

Responsables : Jackie Ouellet et Ghislaine Bernier

#### Comité d'action et de développement communautaire

Téléphone :

Courriel : cad.ndr@hotmail.com

Responsable : Patrick Collin

#### Chorale

Responsables : Marielle L. Côté (418-469-2771)

Jacqueline Picard (418-469-2168)

#### Conseil de la Fabrique

Téléphone : (418) 469-3423 (les jeudis 418-234-6344)

Responsable : Jacqueline Picard

#### Service incendie

Téléphone : (418) 469-2761

Responsable : Gervais Landry

#### Centauré, laboratoire de cirque équestre

Téléphone : (418) 469-3934

Responsable : Marie-Claude Bouillon

#### Accommodation NDR

Téléphone : (418) 469-0001

Responsable : Caroline Pelchat, gérante

#### Journal Le Notre-Dame

Responsable mise en page: Ghislaine Bernier

Responsable contenu : contacter la municipalité  
 (418) 469-2802

journalndr@hotmail.com



**Date limite pour la prochaine parution 18 janvier 2023**

**Tout document reçu après cette date ne sera pas publié.**

**Merci.**

# LA MUNICIPALITÉ

---

**CANADA**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME DU ROSAIRE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 7 novembre 2022, à 20 h 00, conformément aux dispositions du code municipal et à laquelle sont présents : la Mairesse, Mme Danye Anctil, les conseillers, M. Gérald Talbot, Mme Caroline Pelchat, M. Jules Blais, M. Jacques Caron, Mme Nathalie Deladurantaye et M. Michel Bélanger formant ainsi quorum sous la présidence de la Mairesse.

Mme Isabelle Lachance, directrice générale est aussi présente.

L'avis de convocation a été signifié par écrit aux membres du conseil

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

**01-Vérification du quorum et des présences.**

**02-Bienvenue par le Maire.**

**03-Lecture et acceptation de l'ordre du jour.**

**04- Acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2022 et suivi.**

**05-Approbation des comptes**

**06-Rapport des Élus siégeant sur les Comités**

**07-Règlement numéro 2022-06 règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

**08-Pacte rural**

**09-Décoration mineure**

**10-Agent aux communications**

**11-Dépôt d'une demande au fonds covid-19**

**12-Correspondances**

**13 Période de questions**

**14- Levée de l'assemblée**

### **2022-11-03**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jules Blais**

**ET APPUYÉ PAR M. Gérald Talbot**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS**

**QUE** le projet d'ordre du jour soit accepté en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

Adopté

**04- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les élus municipaux ont pris bonne connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**il est conforme aux délibérations ;

**2022-11-04**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Michel Bélanger

**APPUYÉ PAR** Mme Nathalie Deladurantaye

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS**

**QUE** le procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2022 soit approuvé tel que rédigé et présenté.

Adopté

**05- APPROBATION DES COMPTES.**

Les comptes ayant été examinés,

**2022-11-05**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nathalie Deladurantaye

**APPUYÉ PAR** M. Gérald Talbot

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS**

**QUE** les comptes suivants soient acceptés, savoir

## DÉPENSES OCTOBRE 2022

Entreprises Pascal Giroux	1 <sup>er</sup> versement chemin	22 477.78 \$
Robert Mercier	1 <sup>er</sup> versement cours	4 915.18 \$
Revenu Québec	DAS juillet-août-septembre	8 882.07 \$
Receveur général du Canada	DAS juillet-août-septembre	2 934.34 \$
Fabrique de Saint-Paul	Contribution	65.00 \$
Vidéotron	Ligne téléphonique	45.26 \$
Société canadienne des Postes	Timbres	200.00 \$
Cauca	Messagerie 3 mois	441.50 \$
Accommodation NDR	Essence	875.47 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 557.59 \$
Alarmes Clément Pelletier	Télé-surveillance	165.56 \$
Louivic Bernard	Frais de déplacement	8.00 \$
Isabelle Blais	Frais de déplacement	8.00 \$

Réseau Biblio	Matériel biblio	136.25 \$
Ville de Montmagny	Assistance service incendie	278.96 \$
Cytech Corbin	Installation thermopompe	8 191.97 \$
Telus mobility	Cellulaire	80.48 \$
Centre de location Montmagny	Location scie	105.78 \$
Jacqueline Ouellet	Remboursement dépenses biblio	109.65 \$
ChemAction	Matériel	1 148.61 \$
Régie des alcools, des courses et des jeux	Permis guignolée	55.50 \$
Alectron Analyse	Analyse d'eau	2 009.63 \$
Les Entreprises Gilbert Cloutier	Location outil	114.98 \$
Terrassements Joncas et Frères	Travaux de voirie	256.39 \$
Boulangier Dolan Denault	Honoraires professionnels	1 241.14 \$
Telus	Local informatique, réservoir eau, cellulaire	569.71 \$
Avantis Coopérative	Matériel	461.99 \$
Municipalité St-Paul	Entraide incendie	333.66 \$
MRC de Montmagny	Envoi courrier recommandé, fibre optique, inspecteur et vidange fosses septiques d'urgence	11 972.39 \$
9048-2688 Québec inc.	Tests d'eau	393.22 \$
Novicom	Temps d'antenne radio pompiers	68.99 \$
Garage Minville	Entretien tracteur	57.03 \$
Buropro Citation	Photocopies	264.67 \$
Groupe Négotel	Téléphone loisirs et bureau	189.41 \$
Pétrole Montmagny	Huile chauffage	2 130.04 \$
Bureau d'écologie appliquée	Tests de sol	2 822.64 \$
Danye Anctil	Frais de déplacement	378.00 \$
	TOTAL	75 946.84 \$

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Isabelle Lachance, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins visées pour les comptes ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Isabelle Lachance, secrétaire-trésorière

**07- RÈGLEMENT NO 2022-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2018-06 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

RÈGLEMENT N° 2022-06

**RÈGLEMENT NO 2022-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2018-06 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

---

Avis de motion : 3 octobre 2022  
Adoption : 7 novembre 2022  
Publication : 8 novembre 2022

**ATTENDU QUE** le conseil juge nécessaire de modifier le règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire;

**ATTENDU QUE** le conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics sur son territoire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la session du 3 octobre 2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Jules Blais

**APPUYÉ PAR :** M. Michel Bélanger

**ET UNANIEMENT RÉSOLU**

**QUE** le présent règlement soit adopté.

Le présent règlement modifie le règlement numéro 2022-06 et ses amendements.

**ARTICLE 2 – DÉFINITIONS**

La définition suivante est ajoutée à l'article 2 :

*Fumer* : Vise également l'usage d'une cigarette électronique ou tout autre dispositif de cette

## **ARTICLE 19 – ÉCOLE ET PISCINE**

Nul ne peut, sans motif raisonnable, se trouver sur le terrain d'une école du lundi au vendredi entre 7 h 00 et 17 h 00.

Il est interdit à toute personne de fumer dans les locaux, les bâtiments ou sur les terrains mis à la disposition d'un établissement d'enseignement.

## **ARTICLE 26 - AMENDES**

L'article 26 est remplacé par l'article suivant :

Quiconque contrevient à l'un des articles 3 à 24 de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 200 \$ pour une première infraction et de 400 \$ en cas de récidive dans les douze (12) mois suivant la déclaration de culpabilité.

## **ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **08- PACTE RURAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire a élaboré un projet pour un projet de Loisirs "Bouger toute l'année";

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR- volet 2 (Pacte rural);

**2022-11-08**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Gérald Talbot

**APPUYÉ PAR** M. Jules Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS**

**QUE** La Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire **s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 2 (Pacte rural) et à y investir les sommes prévues** pour sa réalisation complète

**QUE** la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire **mandate** comme représentante, **Isabelle Lachance, directrice générale, pour déposer et signer tous les documents** afférents à cette demande au FRR-volet 2 (Pacte rural)

**QUE** la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire demande à la MRC de Montmagny, d'affecter la somme de 13 895.50 \$ à partir des objectifs d'affectation du FRR-volet 2 (Pacte rural) au volet local pour la réalisation de ce projet.

Adopté

**09- DÉGORATION MINEURE****Demande de dérogation mineure – chemin du Soleil – lot 6 540 511 du cadastre du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de permis de construction vise à construire une résidence unifamiliale isolée sur le lot 6 510 511 situé en bordure du chemin du Soleil;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 6 510 511 est situé dans la zone Fc.4 selon le zonage municipal et que dans cette zone, l'usage « résidence unifamiliale isolée » est autorisé;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure n° 2022-10-0003 vise à permettre la construction d'un bâtiment principal ayant une façade de 7,92 mètres, une profondeur de 2.44 mètres ainsi qu'une superficie au sol de 19.32 mètres carrés lorsque l'article 5.2.3 du règlement de zonage n° 90-01 stipule que tout bâtiment résidentiel situé à moins de 150 mètres d'un chemin public doit avoir une façade et une profondeur minimale de 6 mètres ainsi qu'une superficie minimale de 40 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un bâtiment principal avec une hauteur de 3.48 mètres lorsque dans cette zone, la hauteur du bâtiment principal doit avoir minimalement 5 mètres et maximalement 9 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment principal projeté sera branché à une installation septique conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et à l'étude de caractérisation des sols préparée par son professionnel, M. Nicolas Detaille de la compagnie « Épur' eau », dossier n° 01-358 et daté du 19 septembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment principal projeté sera branché à une installation de prélèvement des eaux « puits » conforme au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et au rapport de son professionnel, M. Nicolas Detaille de la compagnie « Épur' eau », dossier n° 01-358 et daté du 19 septembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au Conseil de **refuser** la demande de dérogation mineure pour les raisons suivantes :

Que le terrain visé par la demande possède les dimensions et superficie minimales pour recevoir une résidence conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Que la municipalité travaille présentement sur un projet de règlement afin de normer ce type de bâtiment sur son territoire;

Que le vendeur du terrain était au courant, à la suite d'une rencontre avec lui, de la réglementation municipale en vigueur et du règlement à venir pour ce type bâtiment.

**2022-11-09**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Jules Blais

**APPUYÉ PAR** M. Michel Bélanger

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS**

**DE** refuser la recommandation du CCU et d'accepter la demande de dérogation mineure

tel que demandé aux conditions suivantes :

- 1) Que le propriétaire s'engage à retirer ou dissimuler l'attache remorque du bâtiment projeté;
- 2) Que le bâtiment projeté soit appuyé sur une base permanente (ex. : pieux, pilotis, plancher de béton, fondation de béton, etc.) et non sur ses roues;
- 3) Que le bâtiment projeté doit conserver en tout temps son caractère de permanence en faisant l'ajout d'une jupe (fermer le dessous du bâtiment), d'une galerie, installation septique et d'un puits;
- 4) Que le propriétaire actuel possède un délai de 2 ans pour effectuer tous les travaux et qu'à défaut de respecter ce délai, la demande de dérogation mineure devienne invalide.
- 5) Que la rue privée (chemin du Soleil) soit entretenue en tout temps par le ou les propriétaires qui l'utilisent et qu'elle demeure accessible en tout temps pour tout véhicule d'urgence ou autre.
- 6) Que la municipalité ne sera pas responsable de tout dommage pouvant y être subis sur cette rue privée.

Adopté

#### 10- EMBAUCHE AGENT AUX COMMUNICATIONS

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons passé 3 candidats en entrevue;

**2022-11-10**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nathalie Deladurantaye

**APPUYÉ PAR** M. Jules Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS**

**D'engager** Mme Sonia Talbot à titre d'agente aux communications pour un salaire de 20\$/heure pour un 20 h/semaine;

**D'engager** Mme Rosalier Voyer pour faire le site internet. Une soumission sera demandée pour approbation.

Adopté

#### 11- DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS COVID-19

**Considérant que** la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire a élaboré un projet pour l'extension du réseau hydro-électrique de 1.5 km le long de la route 283, partant du 183, rue Principale en allant vers Montmagny;

**Considérant que** la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Covid-19 (axe – impact sur le milieu) ;

**Considérant que** l'extension du réseau électrique est un enjeu pour l'attraction de nouveaux résidents et le développement de futur projets domiciliaires;

**2022-11-11**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nathalie Deladurantaye

**APPUYÉ PAR** M. Gérald Talbot

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans sa demande au Fonds Covid-19 et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète;

**QUE** la municipalité mandate comme représentant, Mme Isabelle Lachance, directrice générale pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande.

Adopté

**12- CORRESPONDANCES**

12.1-Reçu demande de Guy Langevin pour faire l'achat de la statue Beethoven au montant de 40\$

**2022-11-12.1**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Michel Bélanger

**APPUYÉ PAR** M. JulesBlais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS**

**DE** vendre la statue Beethoven au montant de 40\$ à M. Guy Langevin.

Adopté

12.2-Reçu demande de dons pour les paniers de Noel du Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny.

12.3-Reçu demande de la Municipalité de St-Paul-de-Montminy concernant notre intérêt à travailler de concert avec eux sur le prolongement de la ligne électrique à partir de la limite de Notre-Dame-du-Rosaire vers St-Paul dans le rang St-Alfred.

\*Manque d'informations, remettre prochaine séance\*

12.4-Reçu lettre d'intention d'achat terrain de Mme Mélissa Marceau Landry ainsi qu'une demande de ramassage de bois au sol.

\*Manque d'informations, remettre prochaine séance\*

13- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

14- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Comme l'ordre du jour est épuisé,

**2022-11-14**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Jules Blais

**APPUYÉ PAR** M. Gérald Talbot

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS**

**QUE l'assemblée soit levée à 20h45**

Adopté

Je, Danye Anctil, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

---

Danye Anctil, mairesse

---

Isabelle Lachance, directrice générale

**CANADA**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME DU ROSAIRE**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil, tenue le 5 décembre 2022 au lieu ordinaire des séances, à 20 h 00 conformément aux dispositions du code municipal et à laquelle sont présents : La Mairesse Mme Danye Anctil, les conseillers : M. Gérald Talbot, M. Jules Blais, M. Michel Bélanger, M. Jacques Caron et Mme Caroline Pelchat formant ainsi quorum sous la présidence de la Mairesse.

Mme Nathalie Deladurantaye est absente, son absence est motivée.

Mme Isabelle Lachance, directrice générale est aussi présente.

L'avis de convocation a été signifié par écrit aux membres du conseil.

02- **LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Vérification du quorum et des présences.

Lecture et approbation de l'ordre du jour.

Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

Période de questions.

Levée de l'assemblée.

**SP 2022-12-02-02**

**II EST PROPOSÉ PAR** M. Jacques Caron

**APPUYÉ PAR** M. Jules Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Que** l'ordre du jour soit approuvé.

Adopté

**03- PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**

	2023	2024	2025
<b>VOIRIE ET BÂTIMENTS</b>			
Creusage de fossés	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Fauchage des rangs	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Lumières de rue	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Électrification de la route 283	150 000 \$	75 000 \$	75 000 \$
<b>Total Voirie et bâtiments</b>	<b>175 000 \$</b>	<b>100 000 \$</b>	<b>100 000 \$</b>
<b>TRAVAUX AVEC TECQ</b>			
Aqueduc-égout nouveau développement	130 000 \$	130 000 \$	
<b>Total Travaux TECQ</b>	<b>130 000 \$</b>	<b>130 000 \$</b>	
<b>INCENDIE</b>			
Réparation bornes fontaines	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Moderniser camions incendie	2 000 \$	10 000 \$	
Achat d'habits de combat	5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$
<b>Total incendie</b>	<b>12 000 \$</b>	<b>20 000 \$</b>	<b>15 000 \$</b>
<b>PROJETS SPÉCIAUX</b>			
Ingénieur pour développement résidentiel	10 000 \$		
<b>Total projets spéciaux</b>	<b>10 000 \$</b>		
<b>ORGANISMES</b>			

Total organismes			
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>			
Total hygiène du milieu			

**SP 2022-12-03****IL EST PROPOSÉ PAR** M. Gérald Talbot**APPUYÉ PAR** M. Michel Bélanger**ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS****QUE** le plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 soit accepté tel que présenté.

Adopté

**05-PÉRIODE DE QUESTIONS****06-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Comme l'ordre du jour est épuisé;

**SP2022-12-05-06****II EST PROPOSÉ PAR** M. Jules Blais**APPUYÉ PAR** M. Jacques Caron**ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS****Que** l'assemblée soit levée à 20h05

Adopté

Je, Danye Anctil, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

---

 MAIRE

---

 DIRECTRICE GÉNÉRALE

# CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME DU ROSAIRE

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil, tenue le 5 décembre 2022 au lieu ordinaire des séances, à 20 h 05, conformément aux dispositions du code municipal et à laquelle sont présents : La Mairesse Mme Danye Anctil, les conseillers M. Gérald Talbot, M. Jules Blais, M. Michel Bélanger, Mme Caroline Pelchat et M. Jacques Caron formant ainsi quorum sous la présidence de la Mairesse.

Mme Nathalie Deladurantaye est absente, son absence est motivée

Mme Isabelle Lachance, directrice générale est aussi présente.

L'avis de convocation a été signifié par écrit aux membres du conseil.

## 02- LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Vérification du quorum et des présences.

Lecture et approbation de l'ordre du jour.

Budget 2023

Période de questions.

Levée de l'assemblée.

### SP 2022-12-02-02

**II EST PROPOSÉ PAR** M. Jacques Caron

**APPUYÉ PAR** M. Jules Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Que** l'ordre du jour soit approuvé.

Adopté

## 03- BUDGET 2023

**Valeur imposable 51 781 600**

### **RECETTES**

Taxe foncière & d'investissements

577 596 \$

Taxe de service (Tarification)

138 332 \$

Taxation activité investissements

14 000 \$

Taxe règlement emprunt 2011-02

12 645 \$

Taxe règlement emprunt 2011-02 aqueduc

18 967 \$

Budget 2023

Taxe règlement emprunt 2011-02 égout	31 611 \$
Taxe règlement emprunt rue St-Philippe	1 793 \$
Compensation pour taxes (prov.)	74 985 \$
Compensation pour taxes (féd.)	1 400 \$
Services rendus org. Municipaux	5 000 \$
Autres services rendus	20 650 \$
Imposition de droits	7 830 \$
Amendes et pénalités	1 000 \$
Revenus d'intérêts	4 000 \$
Autres revenus	600 \$
Transferts de droits	29 915 \$
Subventions du Gouv. Voirie	65 000 \$
Subvention Pacte rural	18 375 \$
Subvention aqueduc-égout	<u>21 768 \$</u>
<b><u>TOTAL DES RECETTES</u></b>	<b>1 045 467 \$</b>

## DÉBOURSÉS

Administration et rémunération (Conseil municipal)	32 150 \$
Application de la loi	300 \$
Gestion financière – charges sociales	89 875 \$
Transport et Communication	10 900 \$
Services professionnels et tech.	31 500 \$
Assurances générales	28 000 \$
Entretien et réparation bâtiments mun	11 300 \$
Dépenses diverses	2 300 \$
Contribution organismes et autres	4 180 \$
Élection municipale	1 700 \$
Évaluations MRC	21 247 \$
Autres services professionnels et tech	<u>400 \$</u>
<b>TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>233 852 \$</b>

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service policier	41 938 \$
Protection civile	1 625 \$

Protection incendie	72 240 \$
Premiers répondants	<u>900 \$</u>
<b>TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>116 703 \$</b>
TRANSPORT & VOIRIE	
Voirie	112 700 \$
Enlèvement de la neige	139 700 \$
Éclairage des rues	<u>5 000 \$</u>
<b>TOTAL TRANSPORT &amp; VOIRIE</b>	<b>257 400 \$</b>
HYGIÈNE DU MILIEU	
Aqueduc	32 000 \$
Égout	36 500 \$
Enlèvement des ordures	57 616 \$
Quote-part MRC-gestion et eau	3 057 \$
Gestion boues fosses septiques	<u>16 216 \$</u>
<b>TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU</b>	<b>145 389 \$</b>
LOISIRS & CULTURES	
Édifice municipal	36 650 \$
Patinoire, parc,,jeux	4 100 \$
Loisirs autres	10 900 \$
Bibliothèque	<u>6 000 \$</u>
<b>TOTAL LOISIRS &amp; CULTURES</b>	<b>57 650 \$</b>
URBANISME & MISE EN VALEUR	
Urbanisme-inspecteurs (entente intermunicipale)	25 461 \$
Quote-part	33 657 \$
Promotion et développement	<u>50 000 \$</u>
Subvention commerce	

<b>TOTAL URBANISME &amp; MISE EN VALEUR</b>	<b>109 118 \$</b>
FRAIS DE FINANCEMENT	
Intérêts marge de crédit	
Frais de banque	1 500 \$
Intérêts emprunt aqueduc-égout	<u>17 700 \$</u>
<b>TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT</b>	<b>19 200 \$</b>
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
Remboursement travaux St-Philippe	1 793 \$
Remboursement CLD	812 \$
Remboursement travaux aqueduc-égout	<u>67 500 \$</u>
<b>TOTAL ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	<b>70 105 \$</b>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Pacte rural	22 050 \$
Fonds d'investissement	<u>14 000 \$</u>
<b>TOTAL ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>36 050 \$</b>
IMMOBILISATIONS	
SURPLUS NON AFFECTÉ	
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b><u>1 045 467 \$</u></b>
<b>EXCÉDENT FONCTIONNEMENT AFFECTÉ</b>	
<b><u>TOTAL DÉBOURSÉS</u></b>	
<b>BÉNÉFICE NET</b>	

**SP 2022-12-03**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Gérald Talbot

**APPUYÉ PAR** M. Jules Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le budget 2023 soit accepté tel que présenté.

Adopté

**05-PÉRIODE DE QUESTIONS**

**06-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Comme l'ordre du jour est épuisé;

**SP2022-12-06**

**II EST PROPOSÉ PAR** M. Gérald Talbot

**APPUYÉ PAR** M. Michel Bélanger

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Que** l'assemblée soit levée à 20h12

Adopté

Je, Danye Anctil, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

---

MAIRE

---

DIRECTRICE GÉNÉRALE

journalndr@hotmail.com



**Date limite pour la prochaine parution 18 janvier 2023**

**Tout document reçu après cette date ne sera pas publié.**

**Merci.**

# **Nouveaux arrivants**

L'accueil des nos nouveaux arrivants de 2022 se déroulera le samedi 28 janvier prochain au complexe municipal.

Le souper débutera vers 17h30 et au menu nous aurons du poulet à l'érable au coût de 22.50\$ pour les adultes et pour les 5 à 12 ans, à 12\$

Par la suite, vous pourrez venir danser sous la musique de CCJAM qui débutera vers 20h00.

Les cartes seront en vente chez Accommodation NRD et au bureau municipal.

**Bienvenue à tous!**



**TISSÉS SERRÉS- La Guignolée de Notre-Dame-du-Rosaire**  
**« CADEAUX À EMPORTER! »**

**19 lutins, 2 animatrices, des dizaines d'ornements pour le sapin d'une multitude de familles qui ont bénéficié de la générosité de la population de Notre-Dame-du-Rosaire à l'occasion de la Guignolée 2022.**

Les animatrices de TISSÉS SERRÉS-L'ABC des Hauts Plateaux, Valérie Macquart et Kellie Bélanger ont répondu à l'appel de M. Gervais Landry, responsable du comité organisateur de la Guignolée de Notre-Dame-du-Rosaire en proposant une petite douceur originale qui allait faire partie des paniers de Noël destinés aux trop nombreuses familles du territoire.

Petits sapins, bonhommes en pain d'épice et diverses formes rappelant l'ambiance de Noël ont été soigneusement peints et décorés avant d'être emballés et insérés dans les paniers par une vingtaine de jeunes et moins jeunes, en guise de soutien sincère à la cause des plus démunis. Ce clin d'œil sympathique à découvrir dans chaque panier s'est voulu empreint de la même solidarité avec laquelle la petite surprise en pâte de sel a été confectionnée.

Mme Clémence Lachance, une fidèle participante aux activités intergénérationnelles de TISSÉS SERRÉS, s'est dite heureuse d'avoir pu se libérer pour aider les enfants... Quant à M. Richard Lord de Cap St-Ignace, qui découvrait les activités intergénérationnelles du territoire et dont le fils demeure à Notre-Dame-du-Rosaire a déclaré, entre autre, qu'il était « intéressant que des jeunes puissent montrer l'informatique aux aînés ». Comme quoi, le déplacement et l'implication peut vous surprendre sur le dynamisme des localités qui vous entourent!

À toutes les familles qui ont reçu un panier de Noël, l'équipe de TISSÉS SERRÉS-L'ABC des Hauts Plateaux vous souhaite un temps des Fêtes remplis de petits bonheurs et de grandes satisfactions. Car c'est dans le partage et la gratitude quotidienne qu'on fait durer Noël toute l'année!



En partenariat avec :



Source d'information : Nathalie Arsenault, chargée de projet  
 L'ÉcoRéussite du Parc des Appalaches  
 Téléphone : 418-234-2129  
 Courriel : [arscenat@gmail.com](mailto:arscenat@gmail.com)



## Entre le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et le 31 mai 2023



La carte MUSÉO offre la chance aux abonnés des bibliothèques du Réseau BIBLIO de partir à la découverte de musées et de leurs fascinantes expositions.

Pour profiter du service, l'abonné n'a qu'à se rendre à sa bibliothèque municipale et emprunter la carte MUSÉO. Emprunter un musée, c'est aussi simple que d'emprunter un livre!

### **CE QU'IL FAUT SAVOIR À PROPOS DE LA CARTE MUSÉO**

- Service en vigueur d'octobre à mai;
- Offert aux abonnés des bibliothèques du Réseau BIBLIO CNCA. Vous n'êtes pas membre? Visitez votre bibliothèque pour vous abonner;
- Disponible au comptoir de prêt des bibliothèques du Réseau BIBLIO;
- Laissez-passer pour l'admission\* gratuite dans les musées participants;
- Valide pour 2 adultes et 2 enfants âgés de 16 ans et moins; le tarif régulier selon l'âge s'applique à toute personne additionnelle;
- Prêt d'une durée de 7 jours non renouvelable;
- Limite de 2 cartes MUSÉO par carte d'abonné;
- En cas de perte, des frais de 20 \$ s'appliquent;
- Repérable dans le catalogue en ligne du Réseau BIBLIO;
- Consulter l'horaire sur le site Internet du musée ou par téléphone.

### **Besoin de renseignements additionnels sur la carte MUSÉO? Communiquez avec votre bibliothèque municipale.**

\* Tarif d'admission générale aux musées. Un coût supplémentaire peut être exigé pour certaines expositions. Pour plus d'information, consulter le site Web du musée.

### **Musées participants**

#### **Région de la Capitale-Nationale**

AUX TROIS COUVENTS  
MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN  
DE BAIE-SAINT-PAUL  
MUSÉE DE CHARLEVOIX  
MUSÉE DE LA CIVILISATION  
MUSÉE DE L'AMÉRIQUE FRANCOPHONE  
MONASTÈRE DES AUGUSTINES

#### **Région de la Chaudière-Appalaches**

MUSÉE DE LA MÉMOIRE VIVANTE  
MOULIN LA LORRAINE  
MUSÉE MARITIME DU QUÉBEC  
MUSÉE MARIUS-BARBEAU  
MUSÉE MINÉRALOGIQUE ET MINIER  
DE THETFORD MINES



# RETOUR DU BADMINTON !

Tous les **mardis soirs 18h30 à 20h00**  
(ouvert pendant les heures de la bibliothèque)

Viens faire du sport et jouer pour le plaisir! Deux filets sont à  
votre disposition dans la grande salle municipale.  
(Les enfants de 12 ans et moins devront être accompagnés  
par des adultes. Si vous constatez des bris d'équipement,  
veuillez en aviser rapidement le comité des loisirs  
(loisirsndr@outlook.com)



**LES SAPINS VERTS**  
entreprise forestière

**Coupe de bois court , Débardage  
et Transport de bois!**



**Nous pouvons créer un projet clé en main  
de votre forêt jusqu'à l'usine!**

**Service de transport de bois rond.  
Accréditation de l'Office.  
Transport de vrac**

**Service de mécanique générale sur  
rendez-vous!  
Fabrication de Boyaux hydraulique**

**Pour nous joindre:**  
115, rue St-Joseph  
Notre-Dame-du-Rosaire, G0R 2H0  
Bur: 418-469-2737  
Courriel: [lessapinsverts@telus.net](mailto:lessapinsverts@telus.net)  
[www.sapinsverts.com](http://www.sapinsverts.com)

**Paiement  
par  
débit et crédit  
maintenant  
disponible!**



## Nos heures d'ouverture

**Lundi au vendredi de 6h à 20h**

**Samedi et dimanche 7h à 20h**

Nous vous rappelons nos produits offerts :

### **Pizza**

Toutes nos sortes sont offertes en 9'' et 15'' : pepperoni fromage, Garnie, La NDR, Poulet BBQ, Steak haché, Végétarienne, fruit de mer, Smoke meat, hawaïenne et porc effiloché (seulement en 9'')

**Nous sommes là toutes les jeudis pour vous préparer la meilleure pizza !!!**

### **Menu équilibré**

Chaque semaine, dans notre comptoir de prêt à manger vous y trouverez des plats pour tous les goûts !!! suivez-nous sur Facebook pour le menu de la semaine.

### **Nos produits maison congelés**

Sauce spaghetti et Sauce spaghetti maison

Ragoût de pattes, Bœuf bourguignon,

Sauce aux fruits de mer, Lasagne, Pâté chinois et Pain de viande.

Pizza congelée, Coquille de la mer (gros et petit format)

Creton NDR

Pâtés : Viandes, Poulet, Saumon, Mexicain

### **Nos desserts congelés**

Tartes : Sucres, Framboise, Bleuets, Sirop d'érable, Pommes, raisins, tartes fraise et rhubarbe et Caramel à l'érable

### **Nos desserts frais**

Biscuits, Muffins, Pouding chômeur, Carré aux dattes, Gâteau au fromage, pouding au pain ...

## D'autres produit congelé à votre disposition

Bifteck de bavette mariné  
 Bifteck haut de surlonge  
 Brochette de poulet californienne  
 Côtelettes de porc assaisonnées coupe manchon  
 Coq au porc



Au plaisir de vous servir !!!

Accommodation NDR

85, rue Principale : 418 469-0001  
 Notre-Dame-du-Rosaire (Québec) G0R 2H0 : accommodation.ndr@outlook.com

### VOL ET FRAUDE D'IDENTITÉ

Un vol d'identité survient lorsqu'un fraudeur obtient les renseignements personnels d'une victime (incluant ses informations bancaires) à son insu, ou en ayant recours à une supercherie (subterfuge, mensonge, tromperie) auprès d'elle.

L'usage de ces renseignements à des fins criminelles par le fraudeur consiste en une fraude d'identité. Usurper l'identité d'une victime permet au fraudeur d'accéder à ses comptes bancaires, d'obtenir des services ou produits financiers en son nom, de réaliser des transactions financières ou hypothécaires, de toucher à des prestations gouvernementales, d'obtenir des services médicaux, de procéder à des achats à son insu, etc.

#### COMMENT SE PROTÉGER?

Ne donnez jamais vos renseignements personnels ou vos informations bancaires lors d'un contact non sollicité (peu importe le moyen : par courriel, texto, compte de médias sociaux ou par téléphone) :

Vérifiez la validité de toute demande qui vous est adressée en vous référant à une source sûre.

Vérifiez les paramètres de sécurité et de confidentialité de tous vos comptes, appareils et connexion :

Consultez les mesures à prendre sur le site Pensezcybersécurité.ca (<https://www.pensezcybersecurite.gc.ca/fr>).

Consultez régulièrement vos relevés de comptes bancaires et de cartes de crédit :

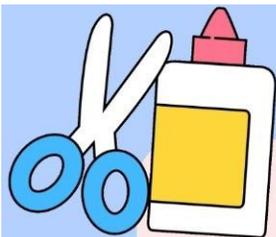
Contestez immédiatement tout achat qui vous est inconnu.

Annulez les cartes de crédit que vous n'utilisez pas.

Gardez toujours un œil sur vos cartes de paiement lors de vos transactions. Protégez votre mot de passe lors de sa composition afin d'éviter qu'il ne soit capté par un fraudeur.

Consultez régulièrement votre dossier de crédit auprès de TransUnion ou d'Equifax. Assurez-vous qu'il ne comporte aucune erreur.

Consultez également vos informations fiscales, afin de détecter toute anomalie auprès des agences gouvernementales provinciales et fédérales.



## Oeuvre collective intergénérationnelle TISSÉS SÉRÉS

Viens apprendre et créer  
avec Mme Chantal Larouche,  
artiste en arts visuels  
de Notre-Dame-du-Rosaire



Les samedis 11 et 25 fév.

13h30 à 15h30

à la salle Multi-services

144, rue principale

Notre-Dame-du-Rosaire

Matériel fourni  
Tout est gratuit!

Inscription avant le 3 fév. 2023:

(places limitées)

Stéphanie Roy, animatrice

581 986-0999

[abcsud.stephanie@gmail.com](mailto:abcsud.stephanie@gmail.com)



## HORAIRE

### BUREAU MUNICIPAL

LUNDI : 8 : 00 à 12 : 00 et 13 : 00 à 16 : 00

MARDI : 8 : 00 à 12 : 00 et 13 : 00 à 16 : 00

MERCREDI : 8 : 00 à 12 : 00 et 13 : 00 à 16 : 00

JEUDI : 8 : 00 à 12 : 00 et 13 : 00 à 16 : 00

### BIBLIOTHÈQUE

MARDI : 18 :30 à 20 : 00

MERCREDI : 13 : 30 à 14 :30

SAMEDI : 9 :30 à 11 :00

[journalIndr@hotmail.com](mailto:journalIndr@hotmail.com)



**Date limite pour la prochaine parution 18 janvier 2023**

**Tout document reçu après cette date ne sera pas publié.**

**Merci.**

# JEUX

Solution mois de décembre 2022

8	1	3	7	2	9	4	6	5
2	5	4	8	3	6	1	7	9
7	6	9	5	4	1	8	2	3
3	8	1	9	6	2	5	4	7
9	4	5	3	1	7	6	8	2
6	2	7	4	8	5	3	9	1
1	9	8	6	7	3	2	5	4
5	3	6	2	9	4	7	1	8
4	7	2	1	5	8	9	3	6

Vous trouverez les résultats dans la prochaine édition, amusez-vous bien.

Solution mot mystère de décembre 2022

architecte

ANIMAGUS  
ARAGOG  
AZKABAN  
BRUIT  
CHOIXPEAU  
CROUTARD  
DECOR  
DOBBY  
DRAGO  
DUMBLEDORE  
EPOUVANTARD

GAROU  
GRYFFONDOR  
HAGRID  
HIPPOGRIFFE  
MARAUDEUR  
MOLDU  
ONCLE  
POTION  
POTTER  
POUDLARD  
QUIDDITCH  
REMUS

ROGUE  
RON  
SAULE  
SECRET  
SERPENTARD  
SIRIUS  
SORCIER  
TANTE  
VESTE  
VOLDEMORT  
WINKY

SUDOKU

Difficulté : difficile

				2		5	9	
8		7	9					
2					1		3	
		9		8			5	
1			7		4			2
	7			6		4		
	8		4					3
					9	8		6
	4	1		3				

Mot de 15 lettres

Thème : Harry Potter

O	W	G	O	Q	T	E	R	C	E	S	P	E	G	B
N	E	I	O	G	U	E	T	S	E	V	O	L	R	H
C	S	P	N	G	A	I	E	N	O	R	T	U	Y	S
L	O	S	O	K	A	R	D	L	A	M	I	A	F	E
E	R	I	S	U	Y	R	D	D	C	T	O	S	F	R
R	C	R	U	I	V	E	A	H	I	D	N	F	O	P
O	I	I	M	E	M	A	O	Z	R	T	I	O	N	E
D	E	U	E	O	U	I	N	A	K	R	C	N	D	N
E	R	S	R	D	X	G	L	T	G	A	O	H	O	T
L	P	T	L	P	E	D	O	O	A	A	B	C	R	A
B	G	O	E	R	U	A	P	R	N	R	R	A	E	R
M	M	A	T	O	G	P	Y	B	B	O	D	O	N	D
U	U	E	P	T	I	M	A	R	A	U	D	E	U	R
D	R	O	N	H	E	R	C	R	O	U	T	A	R	D
D	I	R	G	A	H	R	S	U	G	A	M	I	N	A

# Janvier 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1 Nouvel an	2 	3 Biblio 18h30 à 20h	4 Biblio 13h30 à 14h30	5	6	7 Biblio 9h30 à 11h
8	9 Réunion conseil 20h 	10 Biblio 18h30 à 20h	11 Biblio 13h30 à 14h30	12	13	14 Biblio 9h30 à 11h
15	16 	17 Biblio 18h30 à 20h	18 Biblio 13h30 à 14h30 Date limite pour vos parutions	19	20	21 Biblio 9h30 à 11h
22	23 	24 Biblio 18h30 à 20h	25 Biblio 13h30 à 14h30	26	27	28 Biblio 9h30 à 11h Souper nouveaux arrivants 17h30
29	30 	31				